

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION OU HORS REGION

(Stage hors subdivision ou hors région, y compris Antilles Guyane et Océan indien, stage en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, stage à l'étranger)

Textes règlementaires

- Code de l'éducation - articles L-632-1 à L-632-12
- Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine

Article 47.

« Les étudiants peuvent demander à réaliser **deux stages** dans une région différente de celle dont relève leur subdivision d'affectation, **au cours de la phase d'approfondissement**. (...)

Lorsque la suspension ou le retrait d'un agrément est de nature à perturber le déroulement des études, les étudiants concernés peuvent demander à réaliser un stage dans une région différente de celle dont relève leur subdivision d'affectation pour le semestre concerné, en sus de ceux prévus aux précédents alinéas. Dans ce cas, les étudiants peuvent accomplir ce stage dès la phase socle »

Article 49.

« Pour réaliser un stage dans une région différente de celle dont relève sa subdivision d'affectation, l'étudiant adresse un **dossier de demande** de stage, pour la réalisation d'un stage dans le cadre de la phase d'approfondissement, quatre mois avant le début du stage concerné et dans le cadre de la phase de consolidation sept mois avant le début du stage concerné, pour accord, au directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine (...)

Le directeur de l'unité de formation et de recherche donne son accord pour la réalisation de ce stage. Il transmet une copie de sa décision (...) aux directeurs généraux des agences régionales de santé concernés »

Article 51

« L'étudiant peut demander à réaliser un ou deux stages consécutifs à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française ou en Nouvelle-Calédonie. Ces stages sont comptabilisés au titre des stages qu'il peut accomplir dans une région différente de celle dont relève sa subdivision d'affectation »

Article 52

« L'étudiant peut demander à réaliser un ou deux stages consécutifs à l'étranger. Ces stages sont comptabilisés au titre des stages qu'il peut accomplir dans une région différente de celle dont relève sa subdivision d'affectation (...)

Le directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine (...) donne son accord après évaluation de la qualité pédagogique du lieu de stage, du médecin (...) identifié comme responsable de l'étudiant en stage et des conditions d'équivalence d'enseignement susceptibles d'être accordées et après avis conforme du directeur général du centre hospitalier universitaire de rattachement de l'étudiant. L'étudiant est soumis, pendant la durée de sa formation à l'étranger, aux dispositions de l'article R. 6153-27 du code de la santé publique (...)

Les stages accomplis dans le cadre du 3° de l'article R. 6153-26 du code de la santé publique ne sont pas pris en compte dans les obligations de formation prévues pour l'obtention du diplôme postulé dans le cadre du troisième cycle. »

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION OU HORS REGION

(Stage hors subdivision ou hors région, y compris Antilles Guyane et Océan indien, stage en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, stage à l'étranger)

Le dossier de demande de stage hors région comporte

- **Pour les stages hors subdivision ou hors région en France métropolitaine, aux Antilles-Guyane et dans l'Océan indien, le dossier comporte :**
 - Une lettre de demande
 - Un projet de stage
 - Le Curriculum Vitae
 - La fiche de renseignement sur l'étudiant et le stage souhaité (annexe 1)
 - L'avis de la commission locale de la spécialité dans laquelle l'étudiant est inscrit (annexe 2)
 - L'avis du responsable médical du lieu de stage agréé ou du praticien agréé-maître de stage des universités d'accueil - Remplacé par l'avis d'un médecin identifié comme responsable de l'étudiant en stage pour les stages à l'étranger (annexe 3)
 - L'avis du directeur de l'établissement hospitalier ou de l'organisme d'accueil, le cas échéant (annexe 3)
- **Pour les stages à l'étranger**, le dossier de candidature doit être complété avec :
 - L'avis du directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine (annexe 4)
 - L'avis du directeur général du centre hospitalier universitaire de Besançon (annexe 4)
- **Pour les stages hors subdivision dans le Pacifique sud (Polynésie française et Nouvelle Calédonie)**, l'UFR de Besançon recueille les candidatures locales (même dossier que pour les stages en France métropolitaine) mais **c'est l'université de Bordeaux** qui gère cette procédure au niveau national.

Envoi du dossier de demande de stage hors subdivision ou hors région

1/ Pour les stages hors région en France métropolitaine (y compris APHP) ou dans l'Océan indien ou en Antilles-Guyane ou à l'étranger, le dossier **complet** doit être adressé :

- **UN exemplaire « papier »** à : UFR Santé
Service Scolarité- 3^{ème} Cycle
19 rue Ambroise Paré - 25000 BESANÇON
- **Ou UN exemplaire en version électronique** à scolarite-medecine-cycle3@univ-fcomte.fr

Avant le 30 avril pour un stage de novembre à avril
Avant le 30 octobre pour un stage de mai à octobre
Délais de Rigueur

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION OU HORS REGION

(Stage hors subdivision ou hors région, y compris Antilles Guyane et Océan indien, stage en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, stage à l'étranger)

- **Pour les stages au sein de l'APHP**, les étudiants intéressés doivent s'inscrire en ligne via une plateforme.

Lien ci-dessous pour le dépôt des dossiers pour le semestre de mai 2026 à octobre 2027

« <https://demarches.adullact.org/commencer/votre-demande-de-stage-hors-subdivision-etudiants->«

**Avant le 31 mai pour le semestre d'hiver (novembre à avril)
Avant le 30 novembre pour le semestre d'été (mai à octobre)**

Attention, ces dates concernent l'APHP et ne coïncident pas avec celles de la subdivision de Besançon.

Les étudiants concernés doivent déposer 2 dossiers :
1 dans la subdivision de Besançon et 1 auprès de l'APHP

2/ Pour les stages hors subdivision dans le Pacifique sud (Polynésie française ou Nouvelle-Calédonie), le dossier complet doit être adressé en version électronique

- à l'UFR de Besançon, le dossier **complet** doit être adressé en version électronique à : scolarite-medecine-cycle3@univ-fcomte.fr

**Avant le 30 avril pour un stage de novembre à avril
Avant le 30 octobre pour un stage de mai à octobre**

- **ET** au département DOM-TOM, Université de Bordeaux : hsdomtom@u-bordeaux.fr

Vous trouverez la procédure en suivant le lien suivant :

<https://sante.u-bordeaux.fr/scolarite-demarches-administratives/stages-hors-subdivision#horssubdromcom>

**Avant le 30 avril pour un stage de novembre à avril
Avant le 30 novembre pour un stage de mai à octobre**

Attention, ces dates concernent l'Université de Bordeaux et ne coïncident pas avec celles de la subdivision de Besançon

Aucun dossier incomplet ou hors délai ne sera pris en compte

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION OU HORS REGION

(Stage hors subdivision ou hors région, y compris Antilles Guyane et Océan indien, stage en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, stage à l'étranger)

A NOTER, quelle que soit votre demande :

- Quelle que soit la subdivision d'accueil, **PRENEZ CONTACT très tôt** avec la Faculté ou la Direction des Affaires Médicales du C.H.U. d'accueil pour connaître les dates de dépôt de dossiers et les modalités concernant les demandes de stage hors subdivision / hors région (commission...).
- L'autorisation de stage hors subdivision et/ou hors région est accordée semestre par semestre. Pour toute demande de renouvellement au-delà de cette période, il conviendra de déposer un nouveau dossier.
- Les stages hors subdivision et hors région doivent être réalisés pendant la phase d'approfondissement.

Pour toute autre demande, nous vous recommandons de contacter le bureau de la scolarité du 3ème cycle pour connaître les modalités particulières qui s'appliqueraient à votre situation.

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION OU HORS REGION

(Stage hors subdivision ou hors région, y compris Antilles Guyane et Océan indien, stage en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, stage à l'étranger)

ANNEXE 1

Renseignements concernant le demandeur & le terrain de stage souhaité

NOM : Prénom :

Adresse mail :

Adresse postale :

Année du concours ECN/EDN :

DES

FST/Option : Année d'inscription :

Période de stage demandée : Du 2 novembre 20 __ __ au 30 avril 20 __ __
 Du 2 mai 20 __ __ au 31 octobre 20 __ __

Pour le ____^{ème} semestre

Cette demande de stage hors subdivision s'inscrit-elle dans le cadre *d'une FST/option : oui non
*d'un stage libre : oui non

STAGE HORS REGION SOUHAITE

Etablissement :

Service :

Responsable médical du terrain de stage :

Date de la demande

Signature de l'étudiant

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION OU HORS REGION

(Stage hors subdivision ou hors région, y compris Antilles Guyane et Océan indien, stage en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, stage à l'étranger)

ANNEXE 2 Subdivision d'origine Avis consultatif du coordonnateur local du DES

NOM et Prénom de l'étudiant :

Période de stage demandée : Du 2 novembre 20 __ __ au 30 avril 20 __ __

Du 2 mai 20 __ __ au 31 octobre 20 __ __

Pour le ____^{ème} semestre

Cette demande de stage hors subdivision s'inscrit-elle dans le cadre :

*d'une FST/option : oui non Intitulé :

*d'un stage libre : oui non

AVIS CONSULTATIF DU COORDONNATEUR LOCAL DU DES :

Cachet, Date et Signature

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION OU HORS REGION

(Stage hors subdivision ou hors région, y compris Antilles Guyane et Océan indien, stage en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, stage à l'étranger)

ANNEXE 3

Subdivision d'accueil

Avis du responsable du terrain de stage et du Directeur de l'établissement d'accueil

Nom et Prénom de l'étudiant :

DES :

FST/Option (le cas échéant) :

- Période de stage demandée : Du 2 novembre 20__ au 30 avril 20__
 Du 2 mai 20__ au 31 octobre 20__
- Phase de formation de l'interne demandeur pendant le stage hors subdivision :
 Phase socle Phase d'approfondissement Phase de consolidation
Pour le ____^{ème} semestre
- Cette demande de stage hors subdivision s'inscrit dans le cadre
 - D'une FST / Option : oui non
 - D'un stage libre : oui non

1/ AVIS DU RESPONSABLE MEDICAL OU DU PRATICIEN MAITRE DE STAGE AGREE DU TERRAIN DE STAGE D'ACCUEIL

A - Pour les stages hors subdivision en France métropolitaine ou dans les DROM-COM, agrément du terrain de stage demandé :

- Avez-vous un agrément (principal ou complémentaire ou fonctionnel) pour le DES/FST/Option de l'étudiant demandeur ? Oui Non

Si oui, agrément pour :

- Phase socle Phase d'approfondissement Phase de consolidation
- FST : laquelle..... Option : laquelle.....

Si non, quel est l'Agrément principal de votre service (DES) :

- Pour : Phase socle Phase d'approfondissement Phase de consolidation
- FST..... Option.....

- Avis concernant la demande :
- Cachet, Date et Signature du responsable de terrain de stage porteur de l'agrément :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UNIVERSITÉ
MARIE & LOUIS
PASTEUR



DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION OU HORS REGION

(Stage hors subdivision ou hors région, y compris Antilles Guyane et Océan indien, stage en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, stage à l'étranger)

ANNEXE 3 (suite) Subdivision d'accueil

Avis du responsable du terrain de stage et du Directeur de l'établissement d'accueil

Nom et Prénom de l'étudiant :

DES :

B - pour les stages à l'étranger

AVIS D'UN MEDECIN IDENTIFIE COMME RESPONSABLE DE L'ETUDIANT EN STAGE

- Avis concernant la demande :
- Cachet, Date et Signature :

2/ AVIS DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT HOSPITALIER OU DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

Cachet, Date et Signature

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION OU HORS REGION

(Stage hors subdivision ou hors région, y compris Antilles Guyane et Océan indien, stage en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, stage à l'étranger)

ANNEXE 4 Subdivision d'origine Avis supplémentaire pour les stages à l'étranger

Nom et Prénom de l'étudiant :

Période de stage demandée : Novembre 20 __ __ à Avril 20 __ __
 Mai 20 __ __ à Octobre 20 __ __

Pour le ____^{ème} semestre

**AVIS DU DIRECTEUR DE L'UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MEDECINE DE
BESANCON**

Cachet, Date et Signature

AVIS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BESANCON

Cachet, Date et Signature